

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 13 ET 14 DECEMBRE 2021**Point 4.1.9 de l'ordre du jour****Sous-sol de la halle de gymnastique à La Tour-de-Trême
Réaffectation de l'ancien abri PC en locaux de répétition****1. Introduction**

En novembre 2019, le Conseil communal a créé un groupe de travail chargé de se pencher sur la problématique du manque de locaux destinés aux acteurs culturels de la ville de Bulle, en réponse à un postulat déposé au Conseil général en décembre 2018. Ce groupe de travail, composé de représentants du Conseil communal et du Conseil général, de membres de la Commission culturelle, du Délégué culturel et de personnes actives de la culture locale, s'est réuni à plusieurs reprises en 2020 et 2021. Sa mission était d'évaluer les opportunités et contraintes propres à l'exploitation culturelle de bâtiments communaux et d'identifier des lieux susceptibles d'être utilisés pour de la création.

Le rapport final, daté du 26 août 2021, a été présenté au Conseil communal le 31 août 2021.

2. Contexte du projet

La création du groupe de travail "infrastructures culturelles" fait écho à plusieurs constats réalisés par le Service de la culture. En mai 2015 déjà, dix propositions liées aux infrastructures ont en effet été consignées au sein d'un document destiné à servir de feuille de route en matière de politique culturelle. Sur les différentes mesures retenues dans ce document, près de la moitié des mesures non réalisées encore aujourd'hui relèvent du domaine des infrastructures culturelles.

Plusieurs lieux ont été identifiés dans le rapport final comme pouvant être dévolus à une affectation culturelle, dont, en particulier, l'ancien abri de protection civile (PC) situé sous la halle de gymnastique Tournesol à La Tour-de-Trême, inutilisé depuis plusieurs années, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une désaffectation de sa fonction initiale en 2009.



Figure 1 - Existant - Réfectoire



Figure 2 - Existant – Vue entrée



Figure 3 - Existant - Dortoirs



Figure 4 - Existant - Bureau

3. Objet du crédit

3.1 Description des travaux

Afin d'étudier la faisabilité d'une nouvelle affectation liée à la culture, le Conseil communal a mandaté un architecte en début d'année 2021.

Le projet prévoit la création de 7 locaux de répétition de grandeur différente, d'un coin lounge avec une petite scène et une régie, d'un bar avec cuisinette, de loges et de sanitaires. Un accent particulier a été porté sur les aspects de sécurité et de sortie de secours.

Les préavis favorables des instances concernées ont permis de mener à bien cette étude et de présenter un projet d'aménagement et un coût estimé des travaux.

Le poste de coûts le plus élevé concerne les installations techniques des locaux. En effet, l'adaptation de ces installations vieillissantes aux normes actuelles impacte de façon importante le budget. Il s'agit entre autres de la pose d'un nouveau tableau électrique de distribution comprenant tous les disjoncteurs nécessaires au bon fonctionnement des installations et de la fourniture et pose de la lustrerie générale adaptée aux locaux.

Pour le chauffage, le raccordement de la batterie de chaud du nouveau monobloc de ventilation double-flux et l'équilibrage hydraulique de l'installation sont prévus. Concernant la ventilation, sont notamment pris en compte la pose d'un monobloc d'aération contrôlée avec récupération de chaleur, les amortisseurs de bruit installés sur les différents réseaux de gaines et un équilibrage aéraulique de toute l'installation. Au niveau sanitaire, le raccordement de la nouvelle distribution d'eau froide et d'eau chaude à tous les appareils nouvellement installés est prévu. L'isolation des distributions d'eau froide, d'eau chaude et de circulation contre la condensation ou les pertes de chaleur est également estimé dans le devis. Enfin, les aménagements intérieurs comprennent notamment les cloisons pour les WC, les revêtements de sol et de paroi, les travaux de peinture et les faux plafonds acoustiques.

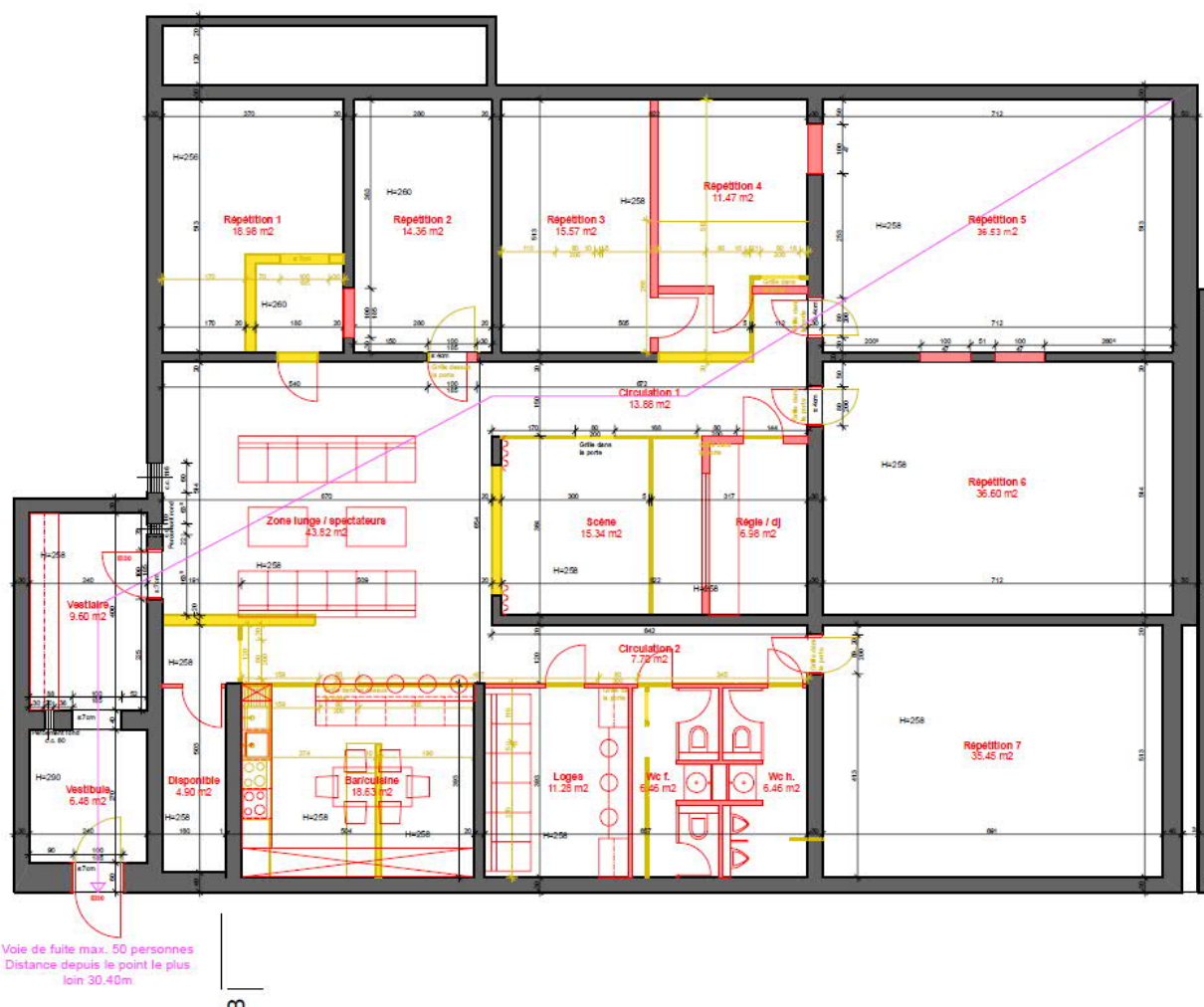


Figure 5 - Projet de réaménagement

3.2 Planification

Demande de crédit au Conseil général	Décembre 2021
Procédure de recherche de mandataires	Janvier à février 2022
Projet de l'ouvrage	Mars 2022
Procédure d'autorisation	Avril à mai 2022
Appels d'offres entreprises	Mai à juin 2022
Travaux	Juillet à décembre 2022
Mise en service	2023

3.3 Coûts des travaux

Travaux préparatoires	Fr.	13'930.00
Gros œuvre 1 + 2	Fr.	40'400.00
Installation techniques (CVSE)	Fr.	212'450.00
Aménagements intérieurs 1 + 2	Fr.	142'060.00
Total HT	Fr.	408'840.00
TVA 7.7 %	Fr.	31'480.00
Total TTC	Fr.	440'320.00

4. Crédit demandé

Travaux	Fr.	440'320.00
Honoraires mandataires (architectes, CVSE, etc.)	Fr.	114'200.00
Frais secondaires, divers et imprévus (15%)	Fr.	66'000.00
Fonds énergie 1%	Fr.	6'200.00
Fonds embellissement 1%	Fr.	<u>6'200.00</u>
Total TTC	Fr.	632'920.00
Crédit total demandé, arrondi à	Fr.	<u>635'000.00</u>

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 635'000.00 pour la réaffectation de l'ancien abri PC en locaux de répétition au sous-sol de la halle de gymnastique à La Tour-de-Trême.

Financement : Par emprunt de Fr. 635'000.00 auprès d'un organisme financier

Amortissement : 3% par année, dès 2023

Intérêts : 1.5 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Raoul Girard